

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, suivez ce lien



# GOVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 05/03/2024

### **Le Gouvernement annonce un accompagnement financier des revalorisations salariales dans le secteur de la petite enfance**

Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, et Sarah El Haïry, ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles, ont annoncé un accompagnement financier des branches professionnelles qui accorderaient des augmentations salariales de 150€ net par mois en moyenne pour les professionnels des métiers de la petite enfance. Cette mesure, s'inscrit dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion de la Cnaf et illustre la priorité accordée à ces métiers essentiels.

La revalorisation annoncée, souhaitée par le comité de filière petite enfance, bénéficiera aux salariés des crèches financées par la branche famille de la Sécurité Sociale. Dès la signature de la COG 2023-2027, le Gouvernement et la Cnaf avaient provisionné les sommes nécessaires. L'accompagnement financier couvrira à hauteur de 66% des augmentations comprises en moyenne entre 100 et 150 euros net par mois.

Cette annonce vient concrétiser l'engagement du Gouvernement en faveur des professionnels de la petite enfance, reconnaissant ainsi leur contribution indispensable au

bien-être et au développement des jeunes enfants. Elle sera effective dès son vote par le conseil d'administration de la Cnaf.

A travers cette revalorisation, il réaffirme sa volonté d'améliorer l'offre d'accueil en matière de petite enfance et agit sur l'attractivité des métiers. Le Gouvernement se fixe pour objectif de créer 200 000 nouvelles solutions d'accueil d'ici à 2030 mais aussi de rendre les métiers de la petite enfance plus attrayants grâce à des parcours de formation et d'accompagnement individualisés. Ces mesures s'intègrent dans une vision plus large visant à valoriser les "métiers de l'humain".

En parallèle, le Gouvernement s'engage à améliorer la qualité de l'accueil en petite enfance, en élaborant un référentiel qualité et en renforçant les inspections et contrôles des crèches.

A la suite de cette annonce, les ministres Catherine Vautrin et Sarah El Haïry se sont rendues à la crèche familiale « La Flottille » à Colombes pour souligner l'importance de répondre efficacement aux enjeux d'attractivité des métiers de la petite enfance, en tenant compte des défis de recrutement et des conditions de travail.

En reconnaissant et en valorisant le rôle crucial des professionnels de la petite enfance, le gouvernement s'engage à construire une société plus bienveillante et soutenante pour nos enfants.

**Contact presse :**

**Secrétariat presse et communication**

**Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités**

Mél : [sec.presse.tss@social.gouv.fr](mailto:sec.presse.tss@social.gouv.fr)

Tél : 01 49 55 31 27

127, rue de Grenelle

75007 PARIS 07

**Contact presse :**

**Secrétariat presse et communication**

**Ministère délégué chargé de l'Enfance, de la Jeunesse et des**

**Familles**

Mél : [sec.presse.ejf@social.gouv.fr](mailto:sec.presse.ejf@social.gouv.fr)

14, avenue Duquesne

75007 PARIS 07

Tél : 01 40 56 45 04

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)